



PROCOLE SANITAIRE – actualisation au 10 septembre 2021

CAS POSITIF : Information sans tarder en contactant l'établissement

- ***Isolement de 10 jours pleins** à compter de la date du début des symptômes ou de la date du test si asymptomatique – Retour à J11 - *en cas de fièvre au 10^e jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.*
- **Recherche des cas contacts** à risque. (on entend par contacts à risque des contacts sans masque dans un endroit clos durant + de 15 minutes et sans distanciation (repas ...)
Les enfants concernés sont alors isolés de la classe (*information aux familles*). L'isolement se poursuit (voir situation du cas contact ci-dessous)

En cas de cas positif en classe, la cellule du rectorat est de suite informée et prend les dispositions nécessaires

CAS CONTACT :

- **Si l'enfant a déjà été positif** au Covid dans les 2 derniers mois :
Retour en classe sans isolement et sans test remise de l'attestation sur l'honneur de la situation vaccinale
- **Si l'enfant est vacciné** (2 doses) :
. test à J0 : si négatif – retour dans l'établissement remise de l'attestation sur l'honneur de la situation vaccinale + résultat test négatif
- **Si l'enfant est contact à risque d'un membre de sa famille** (vivant sous le même toit)
. test à J0 : si négatif – retour dans l'établissement remise de l'attestation sur l'honneur de la situation vaccinale + résultat test négatif
. 2^e test à J17
- Si l'enfant est **non-vacciné ou incomplètement vacciné ou enfant de -12 ans** :
. test à J0 et à J7 après le dernier contact avec le cas confirmé – isolement et retour à J8 avec un résultat négatif au 2^e test (attestation sur l'honneur des parents le justifiant)

Le cas contact peut à tout moment devenir un cas positif confirmé : il doit alors être appliqué l'isolement de 10 jours (voir 1^{er} paragraphe)*



RAPPEL DES PRECAUTIONS A PRENDRE AVANT DE CONDUIRE SON ENFANT AU COLLEGE OU AU LYCEE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes :

- **Surveiller** l'apparition de symptômes chez l'élève,
- **En cas de symptômes évocateurs** du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'élève ne doit pas se rendre en classe. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.
- **En cas de positivité d'un membre de la famille**, l'élève devient cas contact et ne doit pas se rendre en classe. Reprendre alors la procédure « cas contacts ».

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19 ou a été identifié contact à risque

Si un élève accueilli présente **DES SYMPTOMES DANS L'ETABLISSEMENT** :

- Isolement immédiat dans l'attente du retour à domicile (parents informés)
- Respect des gestes barrière
- Procédures à appliquer – Tenir informé l'établissement de la suite de la procédure.